**RAPPORT DU SECRÉTARIAT SUR LES QUESTIONS FINANCIÈRES ET**

**ADMINISTRATIVES POUR LA PÉRIODE 2016-2018**

*Préparé par le Secrétariat PNUE/AEWA*

**Introduction**

Lors de la 6ème session de la Réunion des Parties à l’AEWA, le budget principal pour la période 2016-2018 a été adopté par la Résolution 6.18. Le Secrétariat a présenté son rapport sur les questions financières et administratives au Comité permanent lors de sa 12ème réunion (les 31 janvier et 1er février 2017, Paris, France) ainsi qu’à sa 13ème réunion (du 3 au 5 juillet 2018, La Haye, Pays-Bas). Le présent document se propose d’exposer les questions relatives au personnel ainsi que les recettes et dépenses pour la période allant du 1er janvier 2016 au 30 septembre 2018.

**Action requise de la Réunion des Parties**

Il est demandé à la Réunion des Parties d’examiner et d’approuver les informations fournies dans ce rapport.

1. **Personnel (du 1er janvier 2016 au 30 septembre 2018)**

Personnel financé par le budget principal

Il n’y a pas eu de changements majeurs intervenus au sein de l’équipe au cours de la période couverte par le rapport.

**Unité de l’Initiative africaine**

Les fonctions de Coordinateur de l’Initiative africaine (P-2) et d’Assistant de gestion de programme (G-5) ont été en partie financées (50 %) à compter du 1er janvier 2016 par le budget principal 2016-2018 de l’AEWA. En 2016-2018, le Secrétariat est parvenu à maintenir le poste P-2 à 100 % et le poste G-5 à 80 %, grâce aux contributions allouées par l’Office fédéral de l’environnement de la Suisse et par la Commission européenne.

Pour un rapport complet sur la mise en œuvre de l’Initiative africaine et du Plan d’action pour l’Afrique, veuillez consulter le document AEWA/MOP 7.11.

Personnel entièrement dépendant des contributions volontaires

**Administrateur de programme associé (P-2) aidant au Plan d’action par espèce et à la coordination de la mise en œuvre du Plan d’action international pour l’Oie naine**

La fonction d’Administrateur de programme associé aidant au Plan d’action par espèce et à la coordination de la mise en œuvre du Plan d’action international par espèce pour l’Oie naineest garantie jusqu’en février 2020. Le Secrétariat est reconnaissant envers l’Agence norvégienne pour l’environnement pour le soutien continu qu’elle apporte pour cette fonction importante.

**Administrateur de programme associé (P-2) et Assistant de gestion de programme (G-5) pour la Plateforme européenne de gestion des oies de l’AEWA**

Grâce au financement reçu des gouvernements de la Norvège, de la Finlande, du Danemark, des Pays-Bas et de la France pour permettre la mise en œuvre de la Plateforme européenne de gestion des oies de l’AEWA (EGMP), le Secrétariat a été en mesure de recruter du personnel pour deux postes de projet : en juillet 2017, un Administrateur de programme associé (P-2) à temps plein et, en novembre 2017, un Assistant de gestion de programme (G-5) à temps plein. La possibilité de maintenir ces postes dépend des contributions volontaires annuelles allouées par les États de l’aire de répartition de l’EGMP.

Stagiaires

Le Secrétariat PNUE/AEWA participe au Programme de stages de la Famille CMS. Dans le cadre de ce programme, 15 stagiaires ont apporté leur appui au travail du Secrétariat au cours de la période examinée (janvier 2016 à septembre 2018), ce qui représente en moyenne six stagiaires par an. Ils ont tous soutenu le travail de l’équipe IMCA, à l’exception d’un stagiaire travaillant sur l’analyse des rapports nationaux.

Reclassification du personnel

Tous les trois postes G-4 de l’AEWA ont fait l’objet d’une reclassification en 2016, conformément à la Résolution 6.18 de l’AEWA et les trois membres de personnel ont été promus avec succès au niveau G5 en 2017.

Lors de la COP11 de la CMS (Quito, novembre 2014), les Parties à la CMS ont demandé au PNUE et au Secrétariat PNUE/CMS par la Résolution 11.1 « [d’] *entreprendre une évaluation du classement des postes du Secrétariat, conformément aux fonctions du Secrétariat,* […] *pour que les Parties puissent prendre des décisions sur le classement des postes à la COP12 ».* En réponse à ce mandat, le Secrétariat PNUE/CMS a engagé un consultant pour évaluer le besoin de reclassification de tous les postes de la CMS.

Par un courrier datant du 29 septembre 2016, le Comité permanent de l’AEWA a confié au Secrétariat la mission de faire réaliser une évaluation identique en vue d’un reclassement, parallèlement à celui entrepris par le Secrétariat PNUE/CMS, qui servirait d’évaluation indépendante valable de tous les postes du Secrétariat. Le consultant a examiné toutes les fonctions à l’exception des trois postes G-4 de l’AEWA mentionnés ci-dessus qui avaient déjà été reclassés (*voir ci-dessus*), ainsi que le poste de Secrétaire exécutif, déjà reclassé au niveau P-5 par l’UNON en 2012, mais maintenu au niveau P-4 par la MOP5 du fait des contraintes financières.

La 12ème réunion du Comité permanent a invité le Secrétariat à commencer l’ajustement des titres et des descriptions des fonctions du personnel de la catégorie P. Il ne s’agit pas d’une revalorisation et ces postes conserveront leur classement actuel, mais leur titre et leur description reflèteront au moins correctement les tâches réalisées et les responsabilités assumées réellement dans le cadre des fonctions.

Organisation du Secrétariat

Les différents membres du personnel et les unités collaborent étroitement en équipe, travaillant quotidiennement en interaction sur les questions touchant plusieurs domaines. Ils sont répartis selon quatre domaines principaux d’activités (comme le décrit l’Annexe 6 - Structure organisationnelle, et l’Annexe 7 - Composition du personnel du Secrétariat PNUE/AEWA).

Chaque membre du personnel a un plan de travail annuel, qui est approuvé ou révisé annuellement et également à mi-parcours par son superviseur direct. Le Secrétaire exécutif examine tous les plans de travail afin d’assurer une bonne synergie entre les unités et d’éviter le chevauchement des activités. Le Secrétariat est néanmoins confronté à de nombreux de défis pour réaliser sa mission et se trouve parfois mis à rude épreuve. Ceci est dû à la diversité sans cesse croissante des services à effectuer : sans l’extension des postes à temps partiels et la disponibilité de membres du personnel supplémentaires financés par des contributions volontaires, et l’appui des stagiaires, le Secrétariat n’aurait pas été en mesure de mener à bien toutes les tâches requises pendant la période couverte par le présent rapport.

Au 30 septembre 2018, le budget principal couvre 7,25 postes équivalent temps plein (ETP), tandis que les contributions volontaires ont permis 4,15 postes équivalent temps plein supplémentaires. Le Secrétariat comprend actuellement douze membres du personnel : sept membres appartenant à la catégorie des administrateurs de rang supérieur (catégorie P) et cinq membres appartenant à la catégorie des services généraux (catégorie G).

**2. Budget principal (AWL) - Vue d’ensemble des recettes et des dépenses**

Recettes

L’**annexe 1** récapitule la situation du recueil des contributions annuelles obligatoires des Parties contractantes à la date du 30 septembre 2018. Les contributions 2016-2018 approuvées par la MOP6 s’élèvent à 2 768 778 EUR. Les contributions non payées s’élèvent en tout à 411 310 EUR et se répartissent de la façon suivante : 306 547 EUR pour 2017 et les années précédentes, et 104 763 EUR pour 2018. Les paiements anticipés pour les années à venir s’élèvent à 140 179 EUR. Le Secrétariat PNUE/AEWA rappelle régulièrement aux Parties le montant des contributions en souffrance pour l’année en cours et les années précédentes et offre son soutien aux points focaux nationaux sur demande. Quelques Parties ont fait des progrès en mettant en place un système pour leurs arriérés ou pour les réduire dans le courant des deux dernières années La situation du recueil des contributions est mise à jour sur une base hebdomadaire au moyen d’une [page Internet](https://www.unep-aewa.org/fr/a-propos/etat-des-contributions-au-fonds-daffectation-speciale-de-laewa) accessible à tous.

Dépenses (2016 - 2018)

L’**annexe 2** présente un rapport provisoire de la mise en œuvre du budget 2016-2018 au 30 septembre 2018. L’annexe montre aussi le retrait autorisé du Fonds d’affectation spéciale d’un montant de 124 518 EUR au total pour le financement des projets du Fonds de petites subventions dans des pays africains, la mise en œuvre du Plan d’Action pour l’Afrique, ainsi que pour l’exercice de reclassement des postes de l’AEWA.

Les salaires du personnel sous la rubrique Gestion générale montrent des dépassements de budget sur certaines lignes budgétaires, dues en partie à un changement dans les pourcentages du temps de travail, qui sont compensés par d’autres lignes budgétaires de personnel. Des dépassements dans les coûts de fonctionnement en 2016, par ex. pour les frais de téléphone et de fax, et le fonctionnement du bureau sont dus au travail intensif en relation avec la MOP6 en novembre 2015. En 2018, le Secrétariat a été en mesure d’obtenir des contrats de téléphone portable à un tarif plus raisonnable.

Il convient de noter que le budget de l’AEWA a tiré profit d’un taux de change EUR/USD favorable en 2016 et 2017. De façon générale, le budget montre un solde positif de fin d’année, après les Coûts d’appui de programme de 73 720 EUR en 2016 et de 14 423 EUR en 2017, et un solde d’un montant de 306 547 EUR pour l’année en cours, au bout de neuf mois de mise en œuvre, néanmoins quelques dépenses sont attendues au cours du dernier trimestre donnant lieu à un usage prévu d’un taux de 98% pour le triennat.

Fonds d’affectation spéciale

Selon les résultats financiers, le solde du Fonds d’affectation spéciale pour les contributions mises en recouvrement s’élevait au 31 décembre 2017 à 522 472 USD (ce qui inclut une réserve opérationnelle maintenue à un niveau constant équivalant à 15 % minimum des dépenses annuelles estimées ou à 150 000 EUR, selon le montant qui est le plus élevé). Ce montant pourrait être perçu comme étant élevé, néanmoins il faut tenir compte qu’il inclut des contributions anticipées pour des années futures.

**3. Contributions volontaires (AVL) – Vue d’ensemble des contributions pendant la période 2016-2018**

En plus des contributions annuelles payées par les Parties et versées au budget principal de l’AEWA (AWL), le Secrétariat a également reçu des contributions volontaires de la part de différents gouvernements et organisations, qui étaient destinées à des activités données. Ces contributions volontaires sont gérées dans le cadre d’un Fonds d’affectation spéciale distinct (AVL). Les Annexes 3, 4 et 5 récapitulent les contributions volontaires versées au Fonds d’affectation spéciale AVL respectivement en 2016, 2017 et 2018.

Les contributions volontaires reçues se sont élevées à **562 915 EUR** en 2016 (annexe 3)[[1]](#footnote-1), à **714 138 EUR** en 2017 (annexe 4) [[2]](#footnote-2) et à **698 405** **EUR** en 2018 (annexe 5) [[3]](#footnote-3).

Les contributions volontaires reçues pendant la période 2016-2018 ont été affectées à la coordination et à la mise en œuvre du Plan d’action international (ISSAP) pour l’Oie naine ; à la Plateforme européenne de gestion des oies ; le développement du plan de gestion international (ISSMP) pour la Bernache nonette ; le développement du plan de gestion international (ISSMP) pour l’Oie cendrée ; l’Initiative africaine ; aux mesures d’adaptation au changement climatique pour les oiseaux d’eau ; au processus de réalisation du Plan stratégique 2019-2027 ; à la production de la 7ème édition du Rapport sur l’état de conservation, à l’analyse des rapports nationaux et autres documents destinés à la MOP7 ; au financement des délégués indemnisés participant à la MOP7, à l’organisation de la MOP7 ; à l’atelier consacré à l’ISSAP pour la Macreuse brune ; et à la 1ère réunion du groupe de travail international dédié au Courlis cendré. Le Secrétariat aimerait remercier ici tous les gouvernements et organisations qui ont versé des contributions à AEWA.

En plus des contributions financières, le Secrétariat reçoit également régulièrement des aides en nature, généralement de la part de Parties contractantes apportant leur appui lors d’une réunion ou d’un atelier ou pour tout autre projet organisé par le Secrétariat. Le Secrétariat voudrait préciser qu’il n’était pas possible de reconstituer rétrospectivement tout ce soutien apporté (et la valeur équivalente exprimée en EUR) au cours de la période budgétaire 2016-2018, comme l’a demandé le Comité permanent lors de sa 13ème réunion à la Haye, en juillet 2018. Cependant, le Secrétariat essaye d’estimer les contributions en nature avec l’aide des Parties et les présentera à la MOP7.

Il est proposé que le Secrétariat essaie de compiler une liste complète de l’aide en nature fournie à compter du 1er janvier 2019 pour la période 2019-2021, et la présente à la MOP8.

**APPENDIX 1 : FONDS GÉNÉRAL D’AFFECTATION SPÉCIALE POUR CONTRIBUTIONS ANNUELS Á L’ACCORD SUR LA CONSERVATION DES OISEAUX D’EAU MIGRATEURS D’AFRIQUE-EURASIE (AWL)**

**Contributions au 30 Septembre 2018 (en EUR)**









**APPENDIX 2 : MISE EN ŒUVRE DU BUDGET DE BASE APPROUVÉ DE L'AEWA POUR LE TRIENNIUM 2016-2018 (EN EUR)**

**Au 30 Septembre 2018**





**Retraits du Fonds général d’affectation spéciale en 2016-2018 autorisé par le Comité Permanent**



**ANNEXE 3 : FONDS GÉNÉRAL D’AFFECTATION SPÉCIALE POUR LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES RELATIVES À L’ACCORD SUR LA CONSERVATION DES OISEAUX D’EAU MIGRATEURS D’AFRIQUE-EURASIE (AVL)**



**ANNEXE 4 : FONDS GÉNÉRAL D’AFFECTATION SPÉCIALE POUR LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES RELATIVES À L’ACCORD SUR LA CONSERVATION DES OISEAUX D’EAU MIGRATEURS D’AFRIQUE-EURASIE (AVL)**



**ANNEXE 5 : FONDS GÉNÉRAL D’AFFECTATION SPÉCIALE POUR LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES RELATIVES À L’ACCORD SUR LA CONSERVATION DES OISEAUX D’EAU MIGRATEURS D’AFRIQUE-EURASIE (AVL)**



1. **206 640 EUR +** 295 804 USD équivalant à **267 111 EUR** (taux de change de 0,903) [↑](#footnote-ref-1)
2. **470 731 EUR +** 260 435 USD équivalant à **232 047 EUR** (taux de change de 0,891) + 10 000 GBP, montant perçu de de 13 210 USD équivalant à **11 360 EUR** (taux de change 0.860). [↑](#footnote-ref-2)
3. **441 946 EUR +** 137 840 USD équivalant à **120 610 EUR** (taux de change de 0,875) + 6700 GBP équivalant à **7 645 EUR** + 600 000 NOK, montant perçu de 73 185 USD équivalant à **64 037 EUR** (taux de change 0,875) +100 000 SEK, montant perçu de 11 421,41 USD équivalant à **9 456 EUR** (taux de change de 0,828) + 200 000 SEK, montant perçu de 28 601,17 USD équivalant à **24 711 EUR** (taux de change de 0,864). [↑](#footnote-ref-3)